« DESJEPS ASECS DSP » au CREPS Hauts-de-France
Spécialité : animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive
Mention : "Direction de Structure et de Projet"

Une logique de promotion préservée dans une préfiguration modulaire

et regroupements en blocs de compétences

Années 2025/2027

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) Wattignies
11 rue de l'Yser 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

Présentation de l'organisme de formation

Le CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) Hauts-de-France, à l'origine institut de formation d'enseignants en éducation physique et sportive jusqu'en 1985, est aujourd'hui devenu l'un des centres les plus importants pour la préparation des sportifs de haut niveau et des apprenants en formation professionnelle.

Le CREPS Hauts-de-France propose des formations adaptées à tous les publics et à tous les niveaux : formation initiale ou continue, formation tout au long de la vie, recyclages, préparation aux concours de la fonction publique, etc. Toutes les formations diplômantes reposent sur le principe pédagogique de l'alternance entre le centre de formation et une ou plusieurs structure(s) d'accueil en insertion professionnelle.

Le CREPS est inscrit dans une Démarche Qualité. Il est donc labellisé par l'AFNOR, vous retrouverez sur le site l'accès au Certificat QUALIOPI ainsi que l'ensemble des informations liées à son histoire et ses missions.

Directeur Général :
- → Monsieur Patrice GERGÈS

Responsable du Département Formations Apprentissage Compétences et Emploi :
- → Monsieur Maxime CHRZAVZEZ

Responsable pédagogique DEJEPS ASC&ASEC et DESJEPS ASECS :
- → Madame Isabelle CRESPIN
  Coordonnées :
  - Tel : 03.20.62.08.33
  - @ : isabelle.crespin@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Gestionnaires de la formation DES JEPS ASECS DSP :

Pour les stagiaires en formation traditionnelle	
Madame Mélissa STEPPE Tel : 03 20 62 08 59 @ : melissa.steppe@creps-wattignies.sports.gouv.fr	Pour la qualité de votre accueil, ne vous déplacez pas sans prendre rendez-vous. Merci

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

Définition du métier visé par le diplôme

Le directeur / la directrice de structure et de projet **conçoit et dirige la mise en œuvre du projet de développement** pluriannuel d'une structure (organisation / entité autonome ou non *(par exemple association, service d'une collectivité territoriale, établissement ou secteur d'une association, structure commerciale, …)* agissant dans le domaine de **l'animation socio-éducative, culturelle et / ou sportive.**

Il/elle impulse des **dynamiques participatives** de la part de l'ensemble des parties prenantes de l'organisation (personnels, publics accueillis, gouvernance, bénévoles, …), **mobilise les ressources** nécessaires et **associe les partenaires** et **réseaux** de la structure.

Il/elle assure en autonomie et, le cas échéant, en lien avec les services dédiés, la **gestion d'une structure** dans ses différentes dimensions (administrative, financière, économique, gestion des ressources humaines, matérielles et opérationnelles) dans le respect des règles de gouvernance, de l'organisation de la structure et des règlementations en vigueur.

En lien avec ses instances de gouvernance, il/elle est chargé(e) de définir les **orientations stratégiques** de la structure, en s'appuyant sur un diagnostic et une analyse stratégique.

Il/elle **promeut les activités** et les **orientations stratégiques** de la structure auprès de ses partenaires, notamment institutionnels et est force de proposition en vue d'apporter des réponses nouvelles aux besoins identifiés sur le territoire de référence de la structure et auprès de ses différents publics.

Ces différentes activités professionnelles sont regroupées en quatre **blocs** de compétences dont vous trouverez le détail ci-après.

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

La situation d'enseignement et d'alternance

Le cycle de formation du DESJEPS ASECS DSP s'adresse prioritairement à des professionnels en activité recherchant une qualification. Il est organisé de manière à favoriser une alternance entre situation professionnelle quotidienne et un travail sur les pratiques mises en œuvre sur le terrain.
Il doit permettre aux professionnels en formation de prendre du recul par rapport à leurs pratiques et postures professionnelles. Il leur apporte ainsi des éléments théoriques, des moyens techniques et méthodologiques nécessaires aux fonctions et aux tâches de direction qui leur incombent.

Cette démarche leur permet également d'apprendre à agir de manière consciente et organisée, et de mobiliser les connaissances nécessaires au renforcement et à l'acquisition de nouvelles compétences.

La formation DESJEPS ASECS DSP offre aux stagiaires :

- ✓ **un parcours collectif** partagé en s'intégrant à une promotion à laquelle ils s'intègrent et au sein de laquelle ils échangent, travaillent et évoluent,
- ✓ **un parcours individuel** par la mise en application sur son propre terrain professionnel des notions théoriques et méthodologiques acquises dans le parcours collectif,
- ✓ **un niveau théorique** faisant appel à différentes disciplines et visant à analyser, éclairer, unifier des pratiques parfois disparates et empiriques,
- ✓ **un niveau méthodologique et technique** ayant pour objectif de donner aux stagiaires la maîtrise des méthodes, des outils propres aux différents aspects du « métier », de l'analyse des besoins à l'évaluation en passant par la définition des objectifs et la conduite stratégique des actions,
- ✓ **une compréhension plus personnelle** de leurs attitudes et postures professionnelles, et si possible de faire évoluer ces dernières car les fonctions de directeur de structure nécessitent la mobilisation d'aptitudes relationnelles construites sur la bienveillance et la rigueur envers les autres et soi-même.

Pour agir efficacement, il est en effet nécessaire de renforcer l'acquisition de compétences sur les méthodes par l'expérimentation du stagiaire dans des situations professionnelles variées mais aussi, en incitant le changement de la posture professionnelle.

Ce changement de comportement est favorisé par l'introduction de la réflexivité, de la rigueur et de l'efficacité méthodologique ; une fois ces outils compris et maîtrisés, les stagiaires seront capables par la suite de produire leur propre méthode « construite » de travail en tant que directeur de structure.

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

L'organisation pédagogique détaillée du DESJEPS ASECS DSP 2025/2027

Les informations d'ordre général

Date de sélection	Sur dossier d'inscription dument rempli suivi d'un entretien de positionnement sur rendez-vous.
Date de début de la formation	Lundi 08 septembre 2025 à 8h
Date de fin de formation	Vendredi 28 mai 2027 à 16h
Conditions indispensables	1. Avoir la V.E.P 2. Avoir un financement salarié, personnel ou autres. 3. Avoir un terrain professionnel

Modalités d'attestation des compétences de la VEP pédagogique

Pour accéder à la formation du DESJEPS, spécialité "animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive" mention "direction de structure et projet », le candidat doit répondre aux exigences préalables requises qui sont les suivantes :

- Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) ou titre équivalent
- Photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les Français de moins de 25 ans)

et remplir une des conditions suivantes

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation ou de diplômes reconnus équivalents. *Joindre une photocopie du diplôme*
- Etre titulaire du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle ». *Joindre une photocopie du diplôme*
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles. *Joindre une photocopie du diplôme*
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 6 enregistré au répertoire national des certifications professionnelles. *Joindre une photocopie du diplôme*
- Justifier de 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 2400 heures minimum. *Joindre photocopies des fiches de paie et/ou attestations de travail ou de bénévolat et* ***établir un état récapitulatif*** *de ces expériences sur papier libre. Attention, le volume horaire doit apparaître sur les justificatifs.*

Dans le cadre du DESJEPS ASECS DSP, la nature des exigences préalables techniques et pédagogiques ne nécessite pas la mise en place de test, mais une étude de conformité du dossier de candidature suivi d'un entretien de positionnement.

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

Présentation de la formation DESJEPS ASECS DSP

La formation DESJEPS ASECS DSP est une formation en alternance construite en modules autour de quatre blocs de compétences :

→ BC1 Construire, avec les instances de gouvernance, la stratégie de développement d'une structure
→ BC2 Concevoir et diriger un projet de développement d'une structure
→ BC3 Manager l'équipe et gérer les ressources humaines et la démarche QSSTE d'une structure
→ BC4 Assurer la gestion financière, matérielle et administrative d'une structure.

L'alternance basée sur ces activités professionnelles répond aux exigences de la formation DESJEPS ASECS de niveau 6.
Ces quatre blocs de compétences sont en résonnance avec le référentiel professionnel d'activités présenté ci-dessous.

Bloc 1 : Construire, avec les instances de gouvernance, la stratégie de développement d'une structure dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et / ou sportive

Activités	Compétences
Conduite d'un diagnostic de l'environnement territorial, politique et partenarial de la structure	Analyser les caractéristiques du territoire de référence et des publics-cibles de la structure, notamment les plus fragiles et en situation de handicap, en tenant compte de dimensions économiques, sociales et politiques, en vue de repérer les enjeux, la demande, les ressources et les besoins du territoire Analyser l'évolution des politiques publiques dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et / ou du sport ainsi que les dispositifs publics mobilisables sur le territoire dans les domaines d'intervention de la structure, en mettant en place une démarche de veille, en vue de repérer leurs impacts actuels et potentiels sur la structure Mobiliser les réseaux professionnels et les acteurs du territoire agissant dans les domaines d'intervention de la structure, en recherchant les complémentarités et coopérations possibles, afin d'alimenter des décisions en termes de partenariat ou de positionnement stratégique
Conduite d'un diagnostic interne de la structure	Analyser le fonctionnement interne de la structure, en tenant compte de son identité, de son évolution dans le temps et de ses orientations et pratiques actuelles, afin d'alimenter la prise de décision stratégique Analyser les moyens et les contraintes de la structure, en examinant les ressources humaines et matérielles dont elle dispose et l'environnement juridique, règlementaire et conventionnel dans lequel elle évolue, afin de repérer les freins et les leviers à prendre en compte lors de l'élaboration de la stratégie de développement
Elaboration de la stratégie de développement de la structure en lien avec les instances de gouvernance	Organiser des espaces de discussion dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de la structure, en vue d'aboutir à une prise de décision par les instances de gouvernance, en veillant à respecter les procédures en vigueur au sein de la structure Elaborer des propositions d'axes stratégiques et de scenarios de développement pour la structure, en tenant compte du diagnostic interne et externe, en vue de préparer une prise de décision stratégique

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

Bloc 2 : Concevoir et diriger un projet de développement d'une structure dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et / ou sportive	
Activités	**Compétences**
Conception du projet de développement de la structure	Conduire une démarche participative d'ingénierie de projet de développement, en veillant à la prise en compte des principes de responsabilité sociétale et environnementale et des besoins des publics, dont les publics fragiles et en situation de handicap, en vue de concevoir le projet de développement de la structure à l'échelle de son territoire de référence Elaborer une démarche d'évaluation, en veillant à ce qu'elle soit partagée au sein de l'équipe et adaptée aux spécificités de la structure, afin repérer les améliorations à apporter à la mise en œuvre du projet de développement de la structure
Direction de la mise en œuvre du projet de développement de la structure	Diriger la mise en œuvre du projet de développement, en veillant à adopter une démarche participative et de gestion des risques, afin de permettre le déploiement du plan d'actions dans le respect des valeurs de la structure et de la sécurité des publics Piloter la démarche d'évaluation du projet de développement, en associant les instances de gouvernance de la structure, afin de suivre et d'améliorer la mise en œuvre du projet de développement
Développement des relations stratégiques et politiques avec les partenaires et des actions de communication externe	Développer les relations stratégiques et politiques avec les partenaires et les réseaux professionnels de la structure, en veillant à associer les instances de gouvernance et à respecter la stratégie de la structure, afin d'inscrire la structure dans la dynamique du territoire Déployer une stratégie de communication externe et des actions d'influence, en respectant la démarche, les valeurs et objectifs de la structure et en tenant compte de l'évolution des pratiques dans la communication, en vue de promouvoir l'utilité sociale des actions de la structure

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

Bloc 3 : Manager l'équipe et gérer les ressources humaines et la démarche QSSTE d'une structure dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et / ou sportive	
Activités	**Compétences**
Gestion des ressources humaines	Définir et conduire une politique de gestion des ressources humaines et du dialogue social, en s'appuyant sur une démarche de gestion des emplois et des parcours et en tenant compte des situations de handicap, en vue de répondre aux besoins de la structure sur la durée Vérifier la conformité des opérations de gestion des ressources humaines, en tenant compte des obligations légales, réglementaires et conventionnelles auxquelles est soumise la structure, en vue de garantir la légalité des actions de la structure
Gestion de la démarche Qualité, Sécurité, Santé du Travail et Environnement	Concevoir une démarche de qualité, sécurité, santé au travail et environnement, en tenant compte des spécificités des activités de la structure et de la présence de différents publics et de bénévoles, afin d'optimiser les processus de la structure Conduire la démarche de qualité, sécurité, santé au travail et environnement de la structure, en tenant compte des spécificités de ses activités et de la présence de différents publics et de bénévoles, afin de garantir l'amélioration continue de ses actions
Management et animation des ressources humaines de la structure	Organiser le travail et les délégations au sein de la structure, en mobilisant les membres des équipes et en tenant compte des règles de gouvernance, afin de répondre aux enjeux de la structure Réaliser le suivi et l'accompagnement individuel des ressources humaines sous sa responsabilité directe, en veillant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, afin de les responsabiliser et de faire évoluer leurs interventions en fonction des besoins de la structure Mobiliser collectivement les ressources humaines de la structure autour de son projet de développement, en veillant à l'articulation entre les différents services ou intervenants, afin d'impulser une dynamique collective propre au déploiement du projet de développement

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

Bloc 4 : Assurer la gestion financière, matérielle et administrative d'une structure dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et / ou sportive	
Activités	**Compétences**
Pilotage financier et budgétaire de la structure	Analyser la situation financière de la structure, en tenant compte des spécificités de son domaine d'intervention, en vue de mobiliser les financements nécessaires pour assurer sa pérennité et le déploiement de ses activités et de réaliser les arbitrages nécessaires Assurer le pilotage financier et budgétaire de la structure, en tenant compte des obligations légales et réglementaires auxquelles elle est soumise et des règles de gouvernance, en vue de garantir la conformité des actions de la structure
Gestion administrative, matérielle et logistique de la structure	Conduire la gestion administrative de la structure, en tenant compte de l'évolution des technologies, et du cadre législatif et réglementaire à respecter, en vue de garantir la conformité de ses actions, la sécurité des personnes et la pérennité de la structure Organiser et prioriser la gestion matérielle et logistique de la structure, en tenant compte de l'évolution de ses besoins et des ressources à disposition, en vue de faciliter la mise en œuvre en sécurité des activités et du projet de développement

Parallèlement, pour répondre au présent référentiel professionnel, le CREPS Hauts de France conçoit l'alternance comme une démarche et un outil essentiels pour construire l'organisation pédagogique de la formation DESJEPS ASECS DSP avec une progression et application concrètes sur le terrain professionnel.

Les contenus des différents blocs de compétences

BC1 Construire, avec les instances de gouvernance, la stratégie de développement d'une structure

- Systémique des organisations et configurations organisationnelles
- La méthodologie du diagnostic interne
- Introduction à la gestion des ressources humaines : sens et enjeux
- Outils informatiques dédiés au management : TCD & tableaux de bord RH
- GPEC et GRH
- Coaching de direction
- La méthodologie du diagnostic des ressources humaines
- La méthodologie du diagnostic financier
- La gouvernance au service du développement associatif
- Déconcentration/Décentralisation et animation du partenariat local
- Ateliers collectifs d'écriture et accompagnement individualisé à l'écriture des dossiers

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

BC2 Concevoir et diriger un projet de développement d'une structure

- La méthodologie de projet et analyse du jeu des acteurs
- La méthodologie du diagnostic de territoire
- La méthodologie du questionnaire et de l'entretien semi-directif
- Déconcentration/Décentralisation et animation du partenariat local
- Management stratégique du projet
- Evolutions sociétales et sens du métier
- Les appels à projet outils de développement stratégique
- Réflexion sur la gouvernance
- Comptabilité et gestion ; notions fondamentales
- Techniques et méthodes Word et Excel
- La communication orale et écrite
- Ateliers collectifs d'écriture et accompagnement individualisé à l'écriture des dossiers

BC3 Manager l'équipe et gérer les ressources humaines et la démarche QSSTE d'une structure Les valeurs de la République et laïcité

- Conception et réflexion managériale
- Démarche méthodologique du projet
- Analyse transactionnelle, certification 101
- Construire et piloter des démarches pédagogiques
- Management et accompagnement du changement
- Individuation managériale
- Conduite et animation de réunion
- La communication verbale et non verbale
- Ateliers collectifs d'écriture et accompagnement individualisé à l'écriture des dossiers

BC4 Assurer la gestion financière, matérielle et administrative d'une structure.

- Les aspects sécuritaires et règlementaires des ERP
- La méthodologie du diagnostic sécuritaire
- Le droit du travail
- Comptabilité approfondie et contrôle de gestion
- Les acteurs et les réseaux
- La politique de la Ville,
- La participation des habitants
- Ateliers collectifs d'écriture et accompagnement individualisé à l'écriture des dossiers

Le cycle de formation du DESJEPS ASECS DSP s'adresse prioritairement à des professionnels en activité recherchant une qualification. Il est organisé de manière à favoriser une alternance entre situation professionnelle quotidienne et un travail sur les pratiques mises en œuvre sur le terrain.

Il doit permettre aux stagiaires de prendre du recul par rapport à leurs pratiques et postures professionnelles. Il leur apporte ainsi des éléments théoriques, des moyens techniques et méthodologiques nécessaires aux fonctions et aux tâches de direction qui leur incombent.

Cette démarche leur permet également d'apprendre à agir de manière consciente et organisée, et de mobiliser les connaissances nécessaires au renforcement et à l'acquisition de nouvelles compétences.

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

La construction générale des UC

Le projet pédagogique

L'équipe pédagogique de la formation DESJEPS ASECS DSP a pour but de former des responsables de structure et de projet de développement stratégique qui seront capables :

- ✓ de concevoir et piloter un projet d'action ou de développement selon les objectifs fixés démocratiquement avec les groupes et les institutions concernés,
- ✓ de déterminer des priorités en fonction des objectifs à atteindre et des contraintes,
- ✓ de piloter l'ensemble des moyens et ressources nécessaires à l'action,
- ✓ de participer à sa réalisation et d'y assurer les responsabilités qui lui sont demandées,
- ✓ d'analyser ses propres rôles et son comportement dans l'action afin de vérifier si l'action est collective et partagée,
- ✓ d'analyser à l'aide de méthodes appropriées les résultats de l'action en vue de la mise en place de nouveaux projets.

Une cohérence est recherchée tout au long de la formation et la construction des blocs de compétences s'articule en prenant pour axe central le projet d'action ou de développement. Cette démarche facilite pour l'apprenant les acquisitions des compétences.

L'organisation pédagogique

La cohérence pédagogique

Cette formation aborde l'ensemble des disciplines indispensables permettant d'assurer des fonctions de responsable de structure et de projet de développement stratégique Elle couvre la conception, le pilotage et l'analyse de projets dans leurs mises en œuvre.

La notion de projet n'est pas limitée à la simple idée initiale mais étendue à un champ plus vaste comportant quatre stades d'évolution :

1. l'intention
2. le développement du projet
3. le pilotage de l'action
4. l'évaluation et l'analyse finale.

La volonté et la programmation pédagogiques s'appuient également sur un 5ème stade, celui de l'analyse et la compréhension de ses pratiques professionnelles.

C'est en partie autour de ces cinq stades que s'articule le déroulement de la formation.

La cohérence est recherchée dès le début de la formation. Les stagiaires proposent, en accord avec leur tuteur, un projet réel qui sera mis en place sur le terrain professionnel. Ce projet les amène à effectuer un diagnostic puis à formuler un projet de développement stratégique pour la structure.

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

C'est un travail « grandeur nature » dans lequel le stagiaire se trouve dans les conditions d'une situation professionnelle avec les contraintes, les incertitudes inhérentes au milieu concerné. Cette démarche est conçue dans l'esprit de l'alternance réelle. Après chaque enseignement, il y a une application concrète sur le terrain avec l'équipe en place.

Ce travail porte sur les quatre stades d'évolution d'un projet et son développement s'effectue à partir de plusieurs disciplines qui vont s'articuler dans le temps selon la démarche suivante :

- ✓ l'analyse de la situation initiale, c'est-à-dire l'étude de la situation insatisfaisante et du besoin qui en émane,
- ✓ les diagnostics,
- ✓ la recherche de proposition d'action,
- ✓ l'ensemble des finalités, objectifs généraux, objectifs opérationnels,
- ✓ l'ensemble des outils d'évaluation,
- ✓ les moyens humains,
- ✓ les partenaires impliqués dans l'action,
- ✓ la démarche d'accompagnement, l'information, les sources de financement (le dossier financier),
- ✓ le budget,
- ✓ les plannings et outils d'aide à la décision,
- ✓ les outils de contrôle et tableaux de bord de décision et de gestion,
- ✓ les moyens de communication.

Bien qu'il apparaisse linéaire, le processus proposé ne l'est pas, son cheminement demande des retours nécessaires pour éclairer et ajuster la démarche.

Ce projet de développement stratégique ainsi que les différents stades et aspects de son pilotage feront l'objet d'une production écrite soutenue lors d'une présentation orale présentées en jury d'évaluation organisé par le CREPS par délégation de la DRAJES.

Ainsi chaque bloc de compétence sera évalué par un dossier et une prestation orale. Il y a quatre blocs de compétences, il y aura donc quatre évaluations certificatives.

Ce à quoi s'ajouteront les évaluations formatives qui se déclineront sous plusieurs formes tels que des dossiers, des exercices de mise en situation, des QCM, de la recherche d'informations et sa formalisation, des fiches de lecture, etc.

Les modalités de l'alternance pour le DESJEPS ASECS DSP

En quelques points essentiels, voici comment le CREPS met en place l'alternance :

1. Les stagiaires ont cours au CREPS de Wattignies 3 jours par semaine (lundi, mardi et mercredi) toutes les 2 semaines en moyenne. Les cours se déroulent également pendant les petites vacances scolaires mais hors grandes vacances d'été des mois de juillet et août (voire le calendrier de formation des années 2025/2027 sur le site informatique du CREPS ou transmis par mail).

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

2. Les stagiaires sont présents sur le terrain professionnel en dehors du temps imparti pour les cours en centre de formation et ce, selon l'organisation interne de la structure professionnelle.

3. Cette alternance porte sur l'acquisition de compétences relatives à :
   - l'organisation de la sécurité dans l'entreprise,
   - la direction de projets de développement,
   - la construction de stratégies de développement,
   - la gestion des ressources humaines et financières.

4. Un tuteur (ou tutrice) accepté par la direction de la structure professionnelle et proposé par le stagiaire accompagne ce dernier, tout le temps du déroulement de la formation, dans l'acquisition de compétences sur le terrain professionnel et l'écriture des dossiers supports d'évaluation formative et de certification des blocs de compétences.

5. Le tuteur ne pourra pas être membre du jury pour les commissions de certification des blocs de compétences et ce, en adéquation avec les textes réglementaires ministériels.

6. Le tuteur ou tutrice possède un diplôme égal ou supérieur au niveau 6 ou une expertise reconnue. La relation entre le stagiaire et le tuteur est basée sur la confiance, la rigueur, l'aide, l'exigence et la bienveillance. Le tuteur ou tutrice accompagne le stagiaire dans son parcours et dans ses réflexions. Il ou elle s'engage à le conseiller, à le guider et à l'aider à adapter les outils théoriques et méthodologiques dispensés par le CREPS.

7. La structure professionnelle s'engage à ce que le stagiaire soit en position de mettre en œuvre les activités professionnelles déclinées dans chaque bloc de compétences précisées ci-dessus dans le présent document.
   L'alternance basée sur ces activités professionnelles répond aux exigences de la formation DESJEPS ACS DPS de niveau 6.

8. La structure professionnelle s'engage à mettre le stagiaire en position de concevoir et de coordonner la mise en place d'un réel projet de développement stratégique qui répond aux réalités de terrain et aux exigences de la formation DESJEPS ASECS DSP de niveau 6. Le projet proposé par le/la stagiaire est validé par le tuteur, la direction de la structure professionnelle et la coordonnatrice de formation.

9. Le stagiaire, le CREPS et la structure professionnelle signe une convention pédagogique.

10. Un comité de suivi composé des tutrices, tuteurs et de l'équipe pédagogique se réunit trois fois durant la formation DESJEPS ASECS DSP.

11. Des rencontres personnalisées à la demande permettent également d'évoquer et de traiter des points particuliers à caractère administratif ou pédagogique pour favoriser le bon déroulement de la formation pour le stagiaire ainsi que son implication.

Le tuteur s'engage à accompagner le stagiaire dans son parcours de formation, à le conseiller et le guider dans sa formation, à l'aider à adapter les outils théoriques et méthodologiques dispensés par le CREPS. Le tuteur est membre à part entière de l'équipe pédagogique, il participe aux réflexions pédagogiques avec le CREPS et renseigne régulièrement les documents de suivi du stagiaire.

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

Place et rôle du tuteur

La qualification du tuteur doit respecter les exigences établies par le code du travail. Sa qualification doit être au moins égale au niveau du DESJEPS ASC DSP ou il doit disposer d'une expérience probante d'au moins trois ans dans des fonctions de responsabilité.

Le tuteur doit s'engager à adopter un rôle de formateur et à respecter le référentiel métier.

- ✓ Il est en relation directe avec le stagiaire : aide, guide le stagiaire afin de le conduire progressivement à la qualification.
- ✓ Le tuteur informe sur la nature du travail, l'organisation du travail et les procédures.
- ✓ Il explique au stagiaire les différentes tâches sur le poste, les gestes techniques.
- ✓ Le tuteur transmet des savoirs théoriques, techniques, sociaux, à partir de l'analyse de la situation de travail.
- ✓ Il permet au stagiaire la réalisation de tâches sous son contrôle.
- ✓ Il organise des séquences d'apprentissage de difficultés croissantes.
- ✓ Il mesure la progression du stagiaire et évalue la qualité du travail.
- ✓ Le tuteur aide le stagiaire à s'adapter à l'environnement professionnel. Il a des contacts avec l'organisme de formation centrés sur l'apprentissage et l'adaptation au métier de directeur de structure et de projet.
- ✓ Il contacte l'organisme de formation en tant que de besoin.

Les tuteurs sont reconnus lors du démarrage de la formation, lorsque les stagiaires connaissent leur terrain professionnel et lorsque l'équipe pédagogique aura validé le choix du tuteur.

La liste complète des tuteurs est ensuite transmise à la DRAJES sous deux mois après le démarrage de la formation (vers la fin du mois d'octobre 2025), ce qui correspond au temps nécessaire à la stabilisation des terrains de stage et du choix du tuteur pour l'ensemble de groupe en formation.

Relation entre l'entreprise, l'organisme de formation et le tuteur

Le rythme de l'alternance dans la formation DESJEPS ASC DSP se décline de la façon suivante :

→ 3 jours en centre de formation toutes les 2 semaines en moyenne selon le calendrier élaboré,

→ les jours en situation professionnelle s'effectuent selon l'organisation interne de la structure.

Le rythme de l'alternance est adapté aux réalités et échéances professionnelles des stagiaires en formation DESJEPS ASECS DSP. Il favorise également une meilleure sérénité tant pour l'évolution du projet que celle du stagiaire dans son rôle de pilotage.

L'alternance : modalités et outils prévus pour assurer le suivi des stagiaires :

1. **La fiche de contact remplie par le tuteur**
   Document essentiellement administratif et pédagogique qui permet d'avoir un ensemble d'informations sur chacun des tuteurs.

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

2. Les comités de suivi

Rencontres au nombre de trois durant le déroulement de la formation qui permettent aux formateurs, tuteurs et stagiaires de se retrouver ensemble afin d'échanger sur l'ensemble des aspects administratifs ou pédagogiques de la formation, sur les rôles respectifs de chacun, le tutorat, etc. C'est un espace d'échanges et de régulation.

Les comités de suivi peuvent regrouper les stagiaires, les tuteurs en entreprise, les formateurs, la coordonnatrice de formation, la directrice du centre de formation ou son/sa représentant/e et le représentant de la DRAJES chargé du suivi du DESJEPS ASECS DSP du CREPS Hauts de France.
Il a pour fonction :

- en début de formation, de présenter tous les éléments du cursus de formation, de rencontrer les tuteurs, de répondre à leurs interrogations, d'échanger sur les enjeux d'un accompagnement tutoral et l'importance du rôle de tuteur,
- en milieu de formation, de faire un bilan intermédiaire et éventuellement de procéder à des ajustements, de discuter sur des aspects du tutorat, de partager des pratiques professionnelles,
- en fin de formation, d'établir un bilan de fin de formation faisant également office de proposition pour des modifications sur les promotions à venir.

Les dates précises des futurs comités de suivi pour la promotion DESJEPS ASECS DSP 2025/2027 seront arrêtées ultérieurement car il faut pour se faire, que l'ensemble des stagiaires aient renvoyé la fiche contact remplie par la/le tutrice/teur. Le rythme prévisionnel se décline ci-après :

- ✓ durant le mois de novembre 2025 pour le premier comité de suivi,
- ✓ durant le mois d'avril 2026 pour le deuxième comité de suivi,
- ✓ durant le mois de novembre 2026 pour le troisième comité de suivi.

Les comités de suivi se déroulent au CREPS de Wattignies, en matinée de 10 heures à 12 heures.

3. Les conventions de mise en situation pédagogique

Une convention pédagogique sera signée entre tuteur, organisme de formation et stagiaire qui précise les modalités de l'alternance.

4. Le carnet de suivi pour le tuteur des actions réalisées en structure par le stagiaire

Ce carnet reprend les quatre blocs ainsi que les activités et compétences déclinées du référentiel de certification. Le tuteur prend ainsi connaissance de ces dernières et en précisera la réalisation ou non au fur et à mesure du déroulement de la formation.

5. L'échéancier des rencontres du tuteur et du stagiaire

Ce document permet de formaliser le nombre d'entretiens d'accompagnement effectués par le tuteur ainsi que leurs contenus. Les entretiens sont libres et concerneront les difficultés, les acquisitions ou les progressions du stagiaire. Les thèmes pourront relever directement du terrain professionnel mais aussi du temps en centre de formation et également de l'articulation entre théorie et pratique.

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z

6. Les visites sur le terrain professionnel

La coordonnatrice de formation effectue une visite dans la structure peu de temps après la formalisation de la convention. Cette visite permet d'appréhender l'environnement direct du stagiaire au niveau matériel qu'humain.

D'autres visites sur le terrain pourront avoir lieu à la demande du tuteur ou de la coordonnatrice et ce, pour réguler des situations particulières.

Les modalités de suivi de cette alternance permettent aux périodes en entreprise de revêtir un rôle réellement formateur, un retour régulier entre centre de formation et entreprise ainsi qu'un contact facilité entre les différents acteurs.

Calendrier des situations annuelles d'évaluation

La situation d'évaluation des différents blocs de compétences s'organise en fonction de la programmation pédagogique, de la progression des stagiaires et de l'échéancier prévisionnel annuel élaboré et transmis par la DRAJES.

Si le stagiaire échoue à la 1ère certification, il pourra à nouveau être évalué selon les jurys prévus.

Le processus et l'échéancier détaillés d'évaluation formative et certificative sont présentés aux stagiaires lors de la rentrée.

Calendrier prévisionnel 2025– 2027

Le calendrier ainsi que la demande de devis sont disponibles sur le site du CREPS Hauts de France.

Le devis indique 890 heures ce qui correspond à 127 jours prévisionnels de formation d'une durée de 7 heures.

La formation se déroulera au CREPS Hauts de France 11 rue de l'Yser 59139 Wattignies en présentiel.

CREPS Hauts-de-France
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies
11 rue de l'Yser • 59139 Wattignies • France
03 20 62 08 10 • formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr
SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z